

ROSBRUCK



PEDT 2015/2018

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015/2018

VILLE DE ROSBRUCK



Nom du coordonnateur du PEDT : STEININGER Pierre
Fonction : Maire de Rosbruck
Adresse : 4, rue de la Mairie 57800 ROSBRUCK
Téléphone : 03 87 04 67 02
Adresse électronique : mairie-de-rosbruck@wanadoo.fr

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	4
1) <u>Territoire et public concernés</u>	5
a) Commune	5
b) Liste des écoles	5
2) <u>Etat des lieux</u>	5
a) Spécificité territoriale	5
b) Contrainte territoriale	5
c) Horaires avant la réforme	5
3) <u>Atouts de ce territoire</u>	5
a) Espaces	5
b) Associations	5
4) <u>Activités périscolaires déjà existantes</u>	6
5) <u>Besoins recensés</u>	6
a) Par la municipalité	6
b) Par les parents	6
c) Par les acteurs éducatifs	6
d) Pour les enfants	6
6) <u>Axes prioritaires pour la période 2015-2016</u>	7
7) <u>Locaux mobilisables pour les activités périscolaires</u>	7
8) <u>Organisation des rythmes scolaires et périodes concernées par le PEDT</u>	7
9) <u>Finalités du PEDT partagées par l'ensemble des partenaires</u>	8
<u>A) Objectifs généraux</u>	8
<u>B) Activités proposées</u>	11
<u>C) Tarifs</u>	
<u>D) Effets attendus</u>	11
<u>E) Conception des activités</u>	11
<u>F) Conception éducatives</u>	11
<u>G) Notre démarche</u>	12
10) <u>Modalités d'inscription</u>	12
11) <u>Organisation des temps de transition</u>	12
12) <u>Comité de pilotage et suivi du PEDT</u>	12
13) <u>Indicateurs retenus pour l'évaluation du PEDT</u>	13
14) <u>Signataires du projet</u>	14

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2015/2018

Introduction

Conformément à la loi sur la réforme des rythmes scolaires, la Municipalité de Rosbruck a choisi d'appliquer la nouvelle organisation du temps scolaire pour ses écoles maternelle et élémentaire à la rentrée de septembre 2014.

Cette opportunité de report d'une année permet à la commune de réhabiliter des bâtiments existants et de réaliser des aménagements extérieurs afin de mettre à disposition des enseignants, du personnel d'encadrement et des intervenants extérieurs des outils susceptibles de favoriser la réussite de tous les élèves en leur offrant, hors temps scolaire, un champ d'activités pédagogiques, sportives et/ou culturelles plus large.

En effet, les nouveaux horaires choisis par les deux Conseils d'Ecoles et validés par le Conseil Municipal, à savoir lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h15 et le mercredi de 9h à 12h, entraîneront inmanquablement une réorganisation du temps péri-éducatif.

Avec ces aménagements périscolaires, la municipalité, en partenariat avec les associations du village (Football Club, Club Peinture et loisirs, Association de danse Crystal, Association Informatique, Scrabble Club, ...), sera en mesure de proposer aux élèves un large éventail d'activités visant à favoriser leur épanouissement, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre, d'être à l'école ou dans les locaux du périscolaire, d'utiliser les installations sportives existantes.

La rénovation et les aménagements ont permis d'adapté les locaux existants à toute activité éducative, tant d'un point de vue sécuritaire que fonctionnel.

Le PEDT, élaboré pour la période 2015-2018, favorisera la réussite scolaire :

- En aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant;
- En offrant un large champ d'activités pédagogiques, sportives, culturelles en articulation avec le temps scolaire nécessaire à son développement ;
- En mettant à disposition des intervenants et des enfants des espaces, des sites et des outils de qualité qui favorisent leur épanouissement et développent leur curiosité intellectuel ;
- En valorisant le respect de l'autre, de soi et de l'environnement ;
- En amenant progressivement l'enfant à l'autonomie et au sens des responsabilités ;
- En le rendant acteur de ses loisirs ;
- En veillant à être en adéquation avec les projets d'école de nos deux écoles ;
- En assurant un suivi, une évaluation et, s'il y a lieu, une adaptation des activités proposées par l'intermédiaire d'un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois l'an ;

1) **Territoire et public concerné**

a) **Commune** : ROSBRUCK (Moselle)

b) **Liste des écoles** :

- **Ecole Maternelle « Le temps des cerises »** : 36 élèves répartis en 2 classes ;
- **Ecole Elémentaire « Emile Poncelet »** : 39 élèves (dont 1 en situation de handicap) répartis en 2 classes.

2) **Etat des lieux**

a) **Spécificité territoriale** : pas de classement spécifique

b) **Contrainte territoriale** : Deux écoles dans la commune sur deux sites différents ce qui pose problème pour les déplacements à la cantine et aux activités périscolaires.

c) **Horaires avant la réforme** :

	Matin	Après-midi
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 – 12h00	13h30 – 16h00

3) **Atouts de ce territoire**

a) **Différents espaces et sites pouvant être mis à disposition du périscolaire :**

- Centre Multiculturel du Hambusch
- Foyer Saint-Hubert
- Locaux aménagés du périscolaire
- Maison d’assistants maternels
- Gymnase de l’Ecole Emile Poncelet
- BCD de l’Ecole Emile Poncelet
- City stade
- Terrain de football
- Parcs de jeux
- Piste cyclable
- Forêts du Hambusch et de la Guensbach

b) **Au niveau des associations :**

- Un tissu associatif riche pour une petite commune de 789 habitants : 16 associations dont certaines ont répondu favorablement à la demande de la municipalité pour encadrer les activités périscolaires (Peinture et loisirs, Smily’Ness)
- Des structures intercommunales sont susceptibles de venir étoffer le dispositif comme par exemple l’Office de Tourisme Communautaire avec mise en place d’ateliers et le Conservatoire Communautaire de musique et de danse.

4) Activités périscolaires déjà existantes l'année précédant la mise en place du PEDT :

Au cours de l'année 2014/2015, la commune de Rosbruck proposait les services périscolaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil Périscolaire	de 7h20 à 8h20	de 7h20 à 8h20	de 7h50 à 8h50	de 7h20 à 8h20	de 7h20 à 8h20
Cours	de 8h30 à 12h	de 8h30 à 12h	de 9h à 12h	de 8h30 à 12h	de 8h30 à 12h
Cantine	de 12h à 13h30	de 12h à 13h		de 12h à 13h30	de 12h à 13h30
Cours	de 13h40 à 16h	Accueil périscolaire de 13h à 16h		de 13h40 à 16h	de 13h40 à 16h

5) Besoins recensés

- **Par la municipalité :**
 - Permettre à chaque enfant d'accéder à une offre scolaire, culturelle, sportive et de loisirs de qualité ;
 - Valoriser le respect de l'autre, de soi et de l'environnement ;
 - Assurer la sécurité physique et morale de chaque élève ;
- **Par les parents :**
 - Proposer une souplesse dans les créneaux horaires de garde
 - Maîtriser le coût des activités
 - Etoffer l'éventail des activités proposées
 - Mettre diverses activités à la portée des enfants qui n'ont pas habituellement accès aux domaines culturel, artistique et sportif
 - Assurer la sécurité des enfants en toute circonstance
- **Par les acteurs éducatifs :**
 - Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre ensemble (lors des jeux, des propositions et prises de décisions communes)
 - Faciliter les débats entre enfants et entre enfants et animateurs (temps d'échanges)
 - Faire prendre conscience des règles de vie en collectivité par une élaboration commune de ces règles qui devront être comprises et respectées. Ces dernières servent à donner des repères clairs aux enfants tout au long de l'année
- **Pour les enfants :**
 - Permettre à l'enfant de choisir, de développer ses capacités d'initiatives, sa curiosité et sa créativité par des activités innovantes.
 - Leur faire prendre des responsabilités pratiques en prenant part aux différentes tâches collectives.
 - Favoriser divers apprentissages par une acquisition ludique de savoir-faire en approchant des domaines divers.

6) Axes prioritaires pour la période 2015-2016

- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Les mener vers l'autonomie
- Les responsabiliser
- Sensibilisation et découverte des cycles ludiques

7) Locaux mobilisables pour les activités périscolaires

LOCAL	DISTANCE	DISPONIBILITE	REMARQUE
Local Périscolaire	0 m	En permanence	
Gymnase école	60 m	En permanence	Nécessite un déplacement à pieds
Foyer Saint-Hubert	100 m	En permanence	Nécessite un déplacement à pieds
Centre Multiculturel	300 m	En permanence	Nécessite un déplacement à pieds
Maison d'assistantes Maternelles	0 m	Sur réservation avec l'accord du personnel	
BCD Ecole élémentaire	60 m	En permanence	Nécessite un déplacement à pieds

8) Organisation des rythmes scolaires et périodes concernées par le PEDT

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil Périscolaire PEDT	de 7h20 à 8h20	de 7h20 à 8h20	de 7h50 à 8h50	de 7h20 à 8h20	de 7h20 à 8h20
Cours	de 8h30 à 12h	de 8h30 à 12h	de 9h à 12h	de 8h30 à 12h	de 8h30 à 12h
Cantine PEDT	de 12h à 13h30	de 12h à 13h		de 12h à 13h30	de 12h à 13h30
Cours	de 13h40 à 16h	Accueil périscolaire de 13h à 16h PEDT		de 13h40 à 16h	de 13h40 à 16h
APC	1)16h à 17h 2)16h à 16h45			1)16h à 17h 2)16h à 16h45	

- 1) Ecole élémentaire
- 2) Ecole Maternelle

9) Finalités du projet éducatif territorial partagées par l'ensemble des partenaires

A) Objectifs généraux :

Le projet pédagogique tel que nous le mettrons en œuvre à l'accueil périscolaire, définit concrètement les orientations du projet éducatif et s'y réfère. Il est le reflet des intentions de l'équipe en matière de pédagogie pour accompagner le développement de l'enfant et répondre à ses besoins dans le cadre du temps de loisirs.

Il décrit le mode de fonctionnement de l'accueil, les méthodes de travail et les critères d'évaluations utilisés.

Il répond à plusieurs objectifs :

❖ Favoriser la socialisation par la valorisation de la tolérance

C'est inviter chaque enfant à participer à la vie en groupe de manière à lui permettre de trouver sa place et le sensibiliser à la vie collective non scolaire :

- Moyens :
- En développant une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre ensemble (lors des jeux, des propositions et prises de décisions communes)
- En facilitant les débats entre enfants et entre enfants et animateurs (temps d'échanges)
- En faisant prendre conscience des règles de vie en collectivité par une élaboration commune des ces règles qui devront être comprises et respectées. Ces dernières servent à donner des repères clairs aux enfants tout au long de l'année. Elles seront symbolisées par des dessins, des photos. Elles pourront être affichées.
- En amenant l'enfant à réfléchir aux conséquences des transgressions des règles tout en le faisant se sentir considéré, valorisé, écouté, et accueilli.
- En relevant et en discutant toute attitude ou parole non respectueuse.
- Par la répartition des tâches et des responsabilités dans les activités de la vie quotidienne avec notion d'entraide (rangements et nettoyage du matériel utilisé afin de laisser les lieux de vie commune propres.)
- En amenant les grands à aider les plus petits.

❖ Respecter le rythme de vie et les besoins de chaque enfant

Nous veillerons à structurer les différents temps d'accueil en proposant des temps calmes et des temps plus rythmés en équilibrant les temps d'efforts et les temps de repos. Ils sont réfléchis selon leur spécificité.

- Moyens :
- Temps d'éveil en douceur le matin qui se veut calme et rassurant : le matin, l'enfant vient de se réveiller et doit commencer sa journée dans de bonnes conditions.
- Temps plus fort le mardi après midi.

- Si le rythme de vie de l'enfant est pensé sur la journée, il l'est également sur la semaine, au mois et à la saison (baisse de concentration en fin de journée, fatigue liée à la croissance, à la période hivernale...)
- Toutes les activités mises en place, sont appropriées et tiennent compte des possibilités de chaque enfant, de son rythme, de sa fatigabilité...Elles sont adaptées à l'âge, à sa maturité physique et motrice, à sa maturité affective et intellectuelle dans un cadre sécurisé et sécurisant.
- Libre circulation selon ses envies dans les différents espaces aménagés (coin calme pour la lecture, coin jeux...) tout en respectant le choix et les besoins des autres.
- Mise en place d'espaces permanents avec accessibilité au matériel. Les enfants y trouveront des livres, des jouets et des jeux adaptés à l'âge de l'enfant.
- Mise en place d'un espace de lecture et de repos avec possibilité pour l'enfant de se reposer à tout moment de la journée.
- Aucune activité ne sera imposée. L'enfant aura la possibilité de choisir l'activité proposée et d'en mener une autre dans la mesure du possible car ce que les enfants créent, imaginent, élaborent quand ils jouent seuls est très important pour leur épanouissement.
- Nous laisserons à l'enfant, l'espace, l'occasion et l'espace d'agir seul sans l'intervention systématique de l'animatrice et/ou des intervenants extérieurs.

❖ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs, autonome et responsable

C'est permettre à l'enfant de choisir, de développer ses capacités d'initiatives, sa curiosité et sa créativité par des activités innovantes, de prendre des responsabilités pratiques en prenant part aux différentes tâches collectives, favoriser divers apprentissages par une acquisition ludique de savoir faire en approchant des domaines divers tels que la peinture, le sport...

En proposant des cycles ludiques autour de la découverte, de l'alimentation, de l'éco citoyenneté...

La circulation entre les espaces est possible.

Le choix de l'enfant est respecté dans le cadre des règles de vie de la collectivité en l'invitant à prendre des initiatives et faire des propositions pour l'impliquer dans le projet.

L'enfant apprend à vivre en collectivité en respectant son environnement : chaque individu, le matériel, les locaux.

Afin que l'enfant acquiert une plus grande autonomie et développe sa motricité et sa personnalité, l'équipe aide, accompagne, guide mais évite de faire à la place de l'enfant en ayant une démarche d'incitation, d'encouragement et de valorisation.

- Moyens :

L'équipe aide, accompagne, guide mais évite de faire à la place de l'enfant.

• En diversifiant au maximum le choix des activités en extérieur et en intérieur et en invitant l'enfant à prendre des initiatives et faire des propositions.

- **En proposant des cycles ludiques autour de la découverte des sens, de l'alimentation, et la sensibilisation au recyclage des déchets.**

- **En aménageant et organisant l'espace pour permettre à l'enfant de se servir, de débarrasser, de ranger.**

❖ **Assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant.**

C'est amener l'enfant à trouver sa place en tant que personne dans le groupe et à respecter les autres.

Sensibiliser l'enfant aux règles de sécurité.

Respecter les normes de sécurité et de législation

- **Moyens :**

- **En organisant des jeux (circulation, règle de bonne conduite)**

- **En expliquant et en accompagnant par des rituels (se laver les mains après passage aux toilettes...), des jeux, les notions d'hygiène alimentaire et corporelle.**

- **En prenant toutes les précautions pour que l'enfant évolue dans un lieu sécurisé.**

❖ **Créer et entretenir des relations avec les familles**

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants. Elles sont associées et informées.

- **Moyens :**

- **En étant à leur écoute, en prenant en compte leurs demandes.**

- **En instaurant un dialogue permanent par le biais d'une communication orale lors des temps d'accueil, de réunions informelles ou rencontres plus conviviales.**

- **En diffusant informations et programme indicatif des activités et projets : le planning des activités mises en place est affiché dans chaque école environ une semaine à l'avance.**

- **Les informations sont disponibles via le site internet de la mairie.**

Les familles sont informées quotidiennement du vécu de l'enfant à l'accueil et des éventuelles difficultés rencontrées.

B) Activités proposées

<u>Nature de l'activité</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Intervenants</u>	<u>Effectif</u>
Atelier cuisine	3-11 ans	Animateurs	15-20
Atelier bibliothèque	3-11 ans	Animateurs	15-20
Activités sportives au gymnase	3-11 ans	Animateurs /intervenants extérieurs	15-20
Bricolages en rapport avec les différents événements de l'année	3-11 ans	Animateurs /intervenants extérieurs	15-20
Jeux de société	3-11 ans	Animateurs	15-20
Activité découverte du milieu naturel proche	3-11 ans	Animateurs	15-20
Atelier « poterie »	3-11 ans	Intervenants extérieurs	15-20
Atelier « Bason »	3-11 ans	Intervenants extérieurs	15-20
Atelier « Ecriture au Moyen Age »	3-11 ans	Intervenants extérieurs	15-20

C) Tarifs :

- Périscolaire matin : 2,50 euros
- Repas cantine : 6,50 euros
- Périscolaire mardi après- midi : 5,50 euros

D) Effets attendus :

Au travers de ces orientations, nous préserverons les notions :

- D'enfance
- De plaisir
- D'épanouissement
- D'écoute
- De dialogue
- D'activités enrichissantes ouvertes à tous sans distinctions.

E) Conception des activités

Elles sont faites avec plaisir et envie, adaptées afin de permettre à l'enfant de faire des choix et de prendre des initiatives.

F) Conceptions éducatives

Si l'accueil périscolaire est un mode de garde répondant à une demande des parents et un lieu de loisirs disparates pour les enfants, l'équipe d'animation ne conçoit, ni ne se limite à cette vision seule.

Bien plus, elle s'inscrit dans une démarche éducative qui cherche à apporter à l'enfant les éléments de son épanouissement.

G) Notre démarche

Tendre à créer un lieu de bien-être et de détente où l'enfant est reconnu comme une personne à part entière et associé aux décisions le concernant.

Permettre à l'enfant d'être à l'écoute de l'autre, de gérer sa personnalité par rapport à la collectivité, de s'épanouir par la découverte, d'apprendre à partager, d'être actif dans ses choix et ses actes et d'intégrer des règles de vie et les valeurs essentielles tels que le respect, la tolérance, le partage et la patience.

Au travers de ces orientations, nous préserverons les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement, d'écoute, de dialogue et d'activités enrichissantes ouvertes à tous sans distinctions.

10) Modalités d'inscription

Toute inscription doit être accompagnée d'un dossier sanitaire rempli afin que l'enfant puisse bénéficier des accueils périscolaires et de la cantine.

Les inscriptions se font directement en mairie de Rosbruck ou à l'accueil périscolaire.

11) Organisation des temps de transition

- A l'accueil périscolaire du matin, les parents ou la personne désignée ramène l'enfant dans les locaux du périscolaire. Ils sont accueillis par une animatrice.
- A la pause méridienne, les animatrices récupèrent les enfants concernés par la cantine.
- Pour l'accueil périscolaire du mardi après-midi, les parents déposent l'enfant directement à l'accueil périscolaire.

12) Comité de pilotage et suivi du PEDT

- **Composition du comité de pilotage**

- M. STEININGER Pierre, Maire
- M. COMPARON Gilbert, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires
- Mme KUBIAK Denise, Conseillère municipale
- M. HEN Laurent, Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme SCHMITT Fabienne, Directrice de l'Ecole maternelle
- M. BREIT Pierre, Directeur de l'Ecole élémentaire
- Mme BRATUM Jessica, Animatrice périscolaire et parent d'élève Ecole élémentaire
- Mme PIERRE Céline, Parent d'élève Ecole élémentaire
- Mme BRATUM Jessica, Parent d'élève Ecole élémentaire
- Mme STERNJACOB Gaëlle, Parent d'élève Ecole maternelle
- Mme PEIREIRA Sylvia, Parent d'élève Ecole maternelle

- **Modalités de pilotage**

Réunion du comité de pilotage une fois par année scolaire.

Une évaluation intermédiaire sera faite annuellement et un rapport d'évaluation finale sera rédigé 6 mois avant le terme du PEDT.

13) Indicateurs retenus pour l'évaluation du PEDT

A ce jour, les indicateurs retenus pour l'évaluation du PEDT sont les suivants :

- **Pour les acteurs du temps périscolaire**
 - Disponibilité des locaux et adaptation aux activités
 - Nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité
 - Alternance des activités dirigées

- **Pour les parents**
 - Motivation de l'enfant à l'accueil périscolaire à participer à des activités

- **Pour la collectivité territoriale**
 - Incidences financières
 - Incidence sur la politique éducative

- **Pour l'ensemble des acteurs**
 - Existence de temps de concertation
 - Elaboration de règles de vie collective partagées
 - Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année
 - Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte
 - Observation sur les temps de transition (remise de l'enfant d'un adulte à un autre adulte)

- **Pour le comité de pilotage**
 - Nombre de réunions dans l'année
 - Ajustements effectués en cours de projet
 - Qualité des activités périscolaires
 - Compétences des intervenants sollicités
 - Objectifs atteints totalement, partiellement.

L'évaluation finale vérifiera la pertinence de renouveler le projet pour une nouvelle période triennale.

Le PEDT sera présenté au Conseil Municipal et aux Conseils d'Ecole des deux écoles de la commune.

Il en sera de même pour tout avenant au PEDT

14) Signataires du projet :

**Monsieur le Maire
M. Pierre STEININGER**

Date et signature :

**Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires
M. Gilbert COMPARON**

Date et signature :

**Monsieur le Préfet
M. Nacer MEDDAH**

Date et signature :

**Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
M. CHALEIX**

Date et signature :

MODELE DE GRILLE HORAIRE

Rythme de vie de l'enfant en semaine scolaire

<u>Horaires</u>	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
7h20 à 8h20	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire de 7h50 à 8h50	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h20 à 12h00	Cours	Cours	Cours de 9h à 12h00	Cours	Cours
12h00 à 13h30	Cantine puis animation périscolaire	Cantine jusqu'à 13h puis animation périscolaire		Cantine puis animation périscolaire	Cantine puis animation périscolaire
13h40 à 16h00	Cours	Animation périscolaire de 13h00 à 16h00		Cours	Cours
16h00 à 17h00	APC élémentaire			APC élémentaire	
16h00 à 16h45	APC maternelle			APC maternelle	